

**Accueils Collectifs de Mineurs:
GROSLAY**

PROJET PÉDAGOGIQUE

2024-2025

Structure périscolaire élémentaire : **AL'GEKO**
Structure périscolaire maternelle : **CROC'LOISIRS**

Les Glaisières
allée de la pommeraie
95410 GROSLAY
Téléphone : 01.34.28.39.38

Structure périscolaire : **LA FARANDOLINE**

Accueil de loisirs
11, rue Albert Molinier
95410 GROSLAY
Téléphone : 01.39.83.33.06

Adresse du site internet :
<http://www.mairie-grosly.fr/>

Adresse mail : acm@mairie-grosly.fr

Directrice:
Mme KARAAGAC

Adjointe:
Mme BEN SALEM

Table des matières

Préambule	Page 05
I. Présentation de la commune et des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs)	Page 06
Présentation des structures	Page 06
Horaires et conditions d'accueil des structures	Page 07
II. Rappel du Projet Educatif	Page 09
L'acte éducatif à travers la notion de projet	Page 09
Présentation des objectifs éducatifs	Page 09
III. Objectifs Pédagogiques	Page 10
Des objectifs pédagogiques concrets	Page 10
IV. Fonction de chacun	Page 12
L'animateur	Page 13
La directrice	Page 13
L'adjointe pédagogique	Page 14
L'assistant(e) sanitaire	Page 14
V. Fonctionnement interne	Page 15
Outils de travail	Page 15
La formation	Page 16
Le surveillant de baignade	Page 16
Temps de pause au travail (mercredis et vacances scolaires)	Page 16
Evaluation et appréciation	Page 16
VI. Présentation des différents temps d'accueils	Page 19
Les mesures envisagées pour accueillir une enfant atteint d'un handicap.....	Page 25
Le développement de l'enfant, pédagogie et spécificités	Page 27
Attitude et pédagogie, les notions essentielles	Page 28
VII. Les projets	Page 29
VIII. Les Différents Types d'Activités et le Rythme de l'Enfant	Page 31
Le rythme biologique, la courbe d'intensité	Page 31
Le rythme d'une journée en ACM	Page 31
Le rythme d'une activité	Page 32
Définition des temps ludiques	Page 32

IX. Vie Quotidienne de l'Accueil	Page 32
L'accueil	Page 32
Temps de restauration (cela n'inclut pas le temps de la pause méridienne scolaire)	Page 33
Temps calmes	Page 33
Les règles de vie	Page 33
X. Sécurité	Page 34
Les déplacements à l'extérieur	Page 34
Sur la structure	Page 35
Consignes de sécurité	Page 35
XI. Droit à l'image / Communication	Page 36
XII. Santé et hygiène	Page 36

Préambule

Qu'est-ce que le métier d'animateur ?

Le métier d'animateur s'inscrit au cœur des Accueils de Loisirs, des structures indispensables pour la prise en charge éducative des enfants.

Au-delà de leur fonction de garde, ces institutions jouent un rôle primordial dans la formation de l'identité et la transmission des règles sociales et culturelles grâce à une approche de co-éducation intégrée.

Ce métier requiert un engagement profond et une conviction inébranlable, où l'éducation se déploie à travers le jeu et l'innovation, et où la cohésion se construit sur des valeurs partagées.

L'essence même de ce métier réside dans la pleine reconnaissance de la valeur de l'enfance, période cruciale qui modèle l'avenir de chaque individu.

Nos méthodes pédagogiques s'inscrivent dans la dynamique de l'éducation nouvelle, caractérisée par une évolution constante, une remise en question permanente et une approche centrée sur les intérêts des enfants et l'attention qui leur est portée.

Nous entamons une nouvelle année de collaboration, dédiée à la promotion de ce métier, de vos idées et de vos compétences.

Une année supplémentaire illuminée par les rires des enfants qui nous sont confiés, une année de plus qui revêt une importance infinie.

I. PRESENTATION DES ACM (Accueils Collectifs de Mineurs)

Présentation des structures

Les accueils de loisirs assurent :

- L'accueil périscolaire (pré et post scolaire)
- L'accueil extra-scolaire : petites et grandes vacances scolaires

La réglementation

La réglementation des accueils de loisirs précise le rapport constant entre l'effectif animateurs et l'effectif enfant. Le respect de ce quota conditionne le nombre de places disponibles.

Taux d'encadrement périscolaire :

Enfants de 3 à 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants
Enfants de 6 à 11 ans : 1 animateur pour 14 enfants

Pour l'accueil du mercredi :

Enfants de 3 à 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
Enfants de 6 à 11 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Pour l'accueil extrascolaire :

Enfants de 3 à 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
Enfants de 6 à 11 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Lieux d'implantation

Accueil de Loisirs Daudet (périscolaire, mercredis et extrascolaire) : La Farandoline

11, rue Albert Molinier - 95410 Groslay
Tél : 01 39 83 33 06

Accueil Périscolaire des Glaisières : Croc'Loisirs - MATERNELLE

1, allée de la Pommeraie - 95410 Groslay
Tél : 01 34 28 39 38

Accueil Périscolaire des Glaisières : l'Al'Geko - ELEMENTAIRE

5, allée de la Pommeraie - 95410 Groslay
Tel. : 01 82 41 01 97

Lieux fréquentés par l'accueil de loisirs

- **La Médiathèque de Groslay**

Située à proximité de l'accueil de loisirs Daudet, la médiathèque est un lieu très prisé par les enfants. Avec une vaste sélection de livres, elle offre un espace stimulant pour la découverte et l'apprentissage.

- **Le Parc Belle Alliance**

En face de l'accueil de loisirs Daudet, ce vaste parc offre un cadre idéal pour les familles et les amis à la recherche de détente et de divertissement. Que ce soit pour des pique-niques, des jeux en plein air ou simplement se détendre sous le soleil, le Parc Belle Alliance promet des moments de joie et de convivialité.

- **Le gymnase Jack Pichery**

Doté d'une salle de danse, d'un dojo, d'un gymnase et d'un terrain de pétanque, le gymnase Jack Pichery est un lieu polyvalent pour les amateurs de sport et de loisirs. Situé à côté de l'accueil de loisirs Croc'Loisirs /Glaisières, il offre des installations de qualité pour des activités variées, favorisant ainsi la pratique sportive et le bien-être.

- **Le jardin pédagogique :**

Le jardin pédagogique, situé rue des Ouches, est une ressource précieuse pour l'accueil de loisirs. En plus d'offrir une initiation au jardinage, il constitue un outil d'éducation à la citoyenneté en sensibilisant les enfants au respect de l'environnement et des écosystèmes. À travers des projets collectifs, les enfants apprennent la responsabilité, la coopération et le respect, des valeurs essentielles pour leur épanouissement personnel et leur engagement citoyen.

Horaires et conditions d'accueil des structures

LES TEMPS PERISCOLAIRES

Pour inscrire ou désinscrire votre enfant aux accueils périscolaires il vous suffit de l'inscrire par le biais du Portail Familles (n'oubliez pas de demander votre mot de passe au guichet unique).

Les inscriptions ou désinscriptions doivent être réalisées dans le strict respect des délais stipulés dans le règlement intérieur.

Le temps périscolaire débute à :

- 7h15 et se termine à l'ouverture des portes des écoles.
- 16h15 et se termine à 18h55 pour les maternelles (fermeture à 19h00).
- 16h30 et se termine à 18h55 pour les élémentaires (fermeture à 19h00).

Le temps périscolaire est un accueil éducatif de loisirs : l'organisation d'activités est issue de la réflexion conduite par l'organisateur dans le cadre d'un projet éducatif dont la mise en œuvre a également fait l'objet d'une préparation de la part de l'équipe d'animation.

Le temps périscolaire n'est en AUCUN CAS un temps de « garderie ».

LES MERCEDIS

Présence obligatoire entre 9h00 et 16h30

Pour inscrire ou désinscrire votre enfant il vous suffit de l'inscrire par le biais du Portail Familles (n'oubliez pas de demander votre mot de passe au guichet unique).

Les inscriptions ou désinscriptions doivent être réalisées dans le strict respect des délais stipulés dans le règlement intérieur.

DEROGATIONS ACCUEIL DE LOISIRS : 1/2 JOURNEE LES MERCREDIS

Sur demande écrite et après accord de la direction du service Animation, toute famille pourra éventuellement récupérer ses enfants, entre 13h00 et **avant 14h00** tous les mercredis.

- Attention, il ne sera toutefois pas possible de récupérer son enfant entre 14h00 et 16h30, afin de respecter les temps d'activités et de goûter.

Le service Animation/Jeunesse est à l'écoute des familles.

Si ces dernières rencontrent des difficultés, elles peuvent demander à rencontrer la direction ou un élu en envoyant un mail :

- au Guichet Unique : guichet.unique@mairie-groslay.fr : (problème de facturation, scolarité, pause méridienne maternelle, problème d'inscription urgente),
- ou au service Animation/Jeunesse : acm@mairie-groslay.fr : (accueil de loisirs, pause méridienne élémentaire).

LES VACANCES SCOLAIRES

Pour inscrire ou désinscrire votre enfant il vous suffit de l'inscrire par le biais du Portail Familles (n'oubliez pas de demander votre mot de passe au guichet unique).

Les inscriptions ou désinscriptions doivent être réalisées dans le strict respect des délais stipulés dans le règlement intérieur.

L'accueil lors des vacances :

- **Journée complète** : de 7h15 à 18h55 (fermeture à 19h00).

Présence obligatoire entre 9h00 et 16h30

II. RAPPEL DU PROJET EDUCATIF

L'acte éducatif à travers la notion de projet

Qu'est-ce qu'un projet et pourquoi en mettre un en place ?

La notion de projet transcende la simple exécution d'activités ; elle incarne un engagement éducatif profond.

En unifiant leurs efforts vers un objectif commun, les équipes éducatives donnent un sens concret aux activités proposées, offrant ainsi aux enfants une expérience enrichissante et significative.

Les animateurs jouent un rôle crucial dans ce processus, fournissant à la direction des observations précieuses qui guideront la mise en œuvre du projet.

C'est dans cet équilibre subtil entre le Savoir, le Savoir-Faire, le Savoir-Être et le Savoir Transmettre que réside la clé de la réussite.

Le déploiement d'un projet nécessite une réflexion approfondie, englobant divers aspects de la coéducation :

- Pourquoi ? Quelle est la raison d'être de ce projet ?
- Dans quel contexte ? Quelle est la réalité du terrain ?
- Pour qui ? Qui sont les bénéficiaires directs de nos actions ?
- Avec qui ? Quels partenariats pouvons-nous mobiliser ?
- Avec quoi ? Quels sont les moyens à notre disposition ?
- Comment ? Comment harmoniser ces différents aspects de manière efficace ?

Chaque question revêt une importance cruciale, et aucune ne peut être négligée.

Le projet devient ainsi le socle fondamental de notre accueil de loisirs, unissant nos équipes, notre public et les valeurs que nous aspirons à transmettre.

Chaque projet envisagé doit s'inscrire dans une démarche ouvrant la voie à une diversité d'initiatives tout en véhiculant un message clair aux familles et en engageant les animateurs dans une démarche de coéducation.

Un projet d'animation efficace doit permettre aux enfants de s'épanouir pleinement au sein de l'accueil de loisirs, tout en offrant à nos équipes l'opportunité de s'épanouir dans leur métier.

Présentation des objectifs éducatifs

Pour que chacune des structures de loisirs existantes et futures puissent prendre en compte les orientations dans l'élaboration du projet pédagogique, les objectifs éducatifs sont traduits en 4 axes :

AXE 1 : Le respect des valeurs culturelles

AXE 2 : L'accroissement de l'offre ludo-éducative à travers une approche scientifique

AXE 3 : Une démarche éducative : l'acte éducatif

AXE 4 : L'équipe pédagogique, garante du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant

III. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Des objectifs pédagogiques concrets

Un objectif pédagogique définit le sens de nos actions, il justifie l'outil ludique utilisé et non l'inverse.

L'équipe d'animation, dans la mise en place de ses activités, devra tenir compte des objectifs suivants :

Objectif général :	LES SCIENCES ET SES BIENFAITS POUR L'APPRENTISSAGE
Objectif opérationnel	Faire découvrir de façon ludique les sciences aux enfants de 3 à 12 ans.
Action / Moyens :	<ul style="list-style-type: none">• Susciter l'envie et la curiosité chez l'enfant en lui proposant de nouvelles expériences ludiques sur les différents temps d'accueil• Faire découvrir les sciences à travers des jeux, des activités, des projets et du matériel : expériences, documents enfants, supports numériques, découverte d'objets, manipuler des produits, des appareils et de pouvoir constater visuellement le résultat de telle ou telle manipulation.• Proposer des sorties liées à la découverte : visitez des musées scientifiques et numériques, laboratoire scientifique, sortie en forêt....• Les bienfaits de la science sur le plan intellectuel, découvrir et apprendre à compter, en organisant des activités qui font appel à des calculs simples : par exemple, demander à un enfant de cueillir 6 fleurs et de ramasser 6 marrons...

Objectif général :	L'EPANOUISSEMENT
Objectif opérationnel	Développer l'épanouissement et la créativité de l'enfant par le jeu et la pratique d'activités diverses
Action / Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir et pratiquer des activités diverses et variées : culturelles, artistiques, sportives ... et des méthodes : faire faire, faire avec, laisser faire, donner à faire, organisation de sorties • Permettre le choix : activité proposée par l'animateur ou activité libre • Valoriser et encourager l'enfant : paroles réconfortantes, valoriser l'estime de soi, valoriser le travail lors d'un évènement ou autour d'un projet.

Objectif général :	L'AUTONOMIE
Objectif opérationnel	Développer l'autonomie
Action / Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'enfant à devenir autonome : préparation du matériel, se servir seul, rangement de ses affaires, du matériel, ... • Prendre en compte le potentiel d'action des enfants : les inciter à faire et non à faire à leur place (réaliser une activité, couper sa viande, s'habiller, se laver les mains...) • Mettre en place des activités permettant à l'enfant d'y adhérer de manière volontaire et autonome : choix d'activités, prendre des initiatives et des décisions.

Objectif général :	LA SOLIDARITE, LE RESPECT ET LA VIE COLLECTIVE
Objectif opérationnel	Favoriser l'apprentissage du « vivre avec les autres »
Action / Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de vie commune : élaboration, affichage et explication régulière des règles de vie, délimitation du terrain de jeu et explication des règles avant chaque animation • Intégrer la notion de respect, De soi : hygiène, sommeil, temps de repos, gestion de ses affaires ; Des autres : qualité des échanges, politesse, se référer à un adulte en cas de problème ou besoin, écouter ; Du matériel et des locaux : rangement, nettoyage • Participer aux tâches simples de la vie en collectivité : mise en place du goûter, nettoyage des tables, rangement des jeux, de ses affaires ...

Objectif général :	LE PARTENARIAT
Objectif opérationnel	Intégrer les différents partenaires locaux et renforcer le lien avec les familles
Action / Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accueil et l'écoute des familles. Créer une relation de confiance : accueillir, être le lien entre les familles et l'école, les informer, mise en place d'un panneau d'affichage • Favoriser les prestataires locaux (médiathèque, maison des loisirs et de la culture, mairie, écoles...) • Favoriser la venue d'intervenant au sein de l'ACM : montrer, valoriser la diversité et la spécificité des acteurs

IV. FONCTION DE CHACUN

L'équipe pédagogique : rôle et fonction

- **Une responsable du pôle Scolaire- Animation - Jeunesse :** Mme Clémentine NGUYEN CONG VIEN
- ESPIASSE : titulaire du BPJEPS LTP
- **Une directrice et assistante sanitaire :** Mme Emine KARAAGAC : titulaire du BPJEPS LTP
- **Une directrice adjointe :** Mme Mona BEN SALEM : titulaire du B.A.F.D
- **11 animateurs titulaires :** diplômés B.A.F.A/B.A.P.A.A.T ou équivalence
- **02 animateurs contractuels :** diplômés B.A.F.A/B.A.P.A.A.T ou équivalence
- **Un animateur :** stagiaire B.A.F.A
- **Quatre animateurs :** non qualifié

Une équipe d'ATSEM disponibles lors des vacances scolaires.

L'animateur

L'animateur doit :

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants.
- Appliquer le projet pédagogique en vigueur.
- Être un référent pour les enfants, les guidant et les soutenant dans leurs activités.
- Élaborer des projets d'animation et les mener à terme, en harmonie avec le projet pédagogique, le thème en cours et les besoins du groupe d'enfants.
- Être adaptable, innovant et créatif, capable de s'ajuster aux changements et de proposer de nouvelles idées.
- Communiquer efficacement et travailler en équipe en respectant les différences de chacun.
- Maintenir une communication ouverte avec les parents, les tenant informés de la vie de l'enfant au centre de loisirs.
- Être capable de remise en question constructive, en se basant sur les évaluations et les retours reçus.
- Rechercher activement des informations auprès de ses collègues et des ressources disponibles dans et en dehors du centre.
- Transmettre ses connaissances, ses idées et ses informations pour enrichir l'équipe.
- Être à l'écoute des enfants et des autres animateurs pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes de chacun.
- Jouer un rôle organisateur en anticipant les besoins, préparant le matériel, établissant les plannings et gérant la vie quotidienne du centre.
- Gérer les conflits de manière constructive.
- Favoriser l'autonomie des enfants dans leur vie quotidienne et contribuer à leur épanouissement personnel.
- Savoir passer le relais et épauler ses collègues lorsque nécessaire.
- Remplir avec sérieux les rôles spécifiques qui lui sont attribués par la direction (tel que Surveillant de Baignade, Assistant Sanitaire, etc.), en respectant les directives et les protocoles établis.

Lors des vacances scolaires estivales, des animateurs B.A.F.A ou en formation sont embauchés par la Commune (saisonniers).

La Commune met également à disposition du personnel pour l'entretien des locaux et la restauration.

La directrice

Elle a un rôle formateur et doit donner les moyens à l'équipe d'animation d'atteindre les objectifs fixés par son projet pédagogique.

Elle doit :

- évaluer tous les besoins pour le bon fonctionnement du centre et mettre tout en œuvre pour y arriver
- manager l'équipe pédagogique, gérer les conflits et permettre à tous de s'épanouir dans son travail
- accompagner les stagiaires tout au long de leur formation **et former son équipe**
- collaborer avec son personnel d'animation dans l'élaboration des projets d'animation

- effectuer des tâches administratives, celles demandées par le service et celles relatives à la tenue des documents obligatoires
- se tenir informée de l'évolution de la réglementation
- tenir compte de la spécificité du public accueilli (enfants, et animateurs) et assurer leur sécurité physique, affective et morale
- maintenir l'information auprès des parents, des enfants
- organiser des concertations régulières avec les animateurs, les enfants, pour résoudre les problèmes éventuels, faire connaître les idées de chacun
- organiser des projets novateurs en fonction des besoins de son public
- accompagner son équipe d'animation et lui permettre d'évoluer professionnellement
- s'adapter à tous les problèmes d'animation ou de gestion afin d'y apporter des solutions
- communiquer avec tous les membres de son équipe, elle est le référent principal du centre en relation directe avec sa hiérarchie, les prestataires de services, la CAF et les familles
- savoir déléguer progressivement certaines tâches à son équipe de direction, tout en prenant en compte la sécurité
- évaluer quotidiennement l'ensemble de l'équipe, le fonctionnement, les problèmes de terrain

L'adjointe pédagogique

Elle soutient et accompagne la directrice dans ses fonctions, accompagne l'équipe sur le terrain ainsi que les stagiaires tout au long de leur formation.

Elle doit :

- mener les réunions préparatoires des journées d'animations
- accompagner l'équipe sur le terrain
- former l'équipe aux différentes menées d'animation en fonction des besoins, par différents supports (documentation, démonstration d'activité, suivi des fiches d'activités faites par les animateurs,..)
- transmettre les connaissances propres à l'animation et à la vie en collectivité (savoir, savoir-faire, savoir être, réglementation)

Elle seconde la directrice dans les actions quotidiennes (tâches administratives, mise en place des projets...), et coordonne l'équipe d'animation. Elle remplace la directrice si celle-ci est absente.

L'assistant (e) sanitaire

Elle s'occupe du suivi quotidien de la santé de chaque enfant.

Elle est en lien direct avec l'équipe de direction, et doit communiquer à l'ensemble de l'équipe tout problème de santé (bilan lors des réunions d'équipe).

Elle doit :

- détenir les fiches sanitaires des enfants
- relever et noter les différents problèmes concernant les enfants
- être vigilant concernant les P.A.I.

- avoir un rôle préventif
- tenir à jour le cahier d'infirmier et le faire viser par la directrice du centre chaque fin de journée
- contrôler les trousse de secours
- classer les ordonnances
- connaître un certain nombre de gestes curateurs et faire face à des situations concrètes ;
- conseiller l'équipe d'animation
- donner les consignes en cas d'accidents
- s'occuper de l'affichage dans le bureau ou à l'infirmier

V. FONCTIONNEMENT INTERNE

Outils de travail

Pour que l'enfant puisse profiter pleinement de l'activité, il faut qu'il ait le choix et que cela lui permette d'être en situation de valorisation. Pour ce faire, l'équipe d'animation devra préparer des activités en recherchant l'innovation pour que les enfants qui fréquentent régulièrement l'accueil de loisirs ne fassent pas toujours les mêmes choses.

Réunions d'équipe, temps de préparation :

L'équipe se réunira une fois par semaine durant deux heures, pour évaluer les actions passées et les propositions d'activités afin de veiller à ce qu'elles respectent les besoins, les envies et le rythme des enfants en fonction de nos objectifs pédagogiques et éducatifs.

C'est un moment de partage, d'expression et d'échanges d'informations, l'occasion pour tous de pouvoir s'exprimer et partager sur les difficultés rencontrées, les expériences positives ou négatives, les questions...

Les réunions sont obligatoires.

Les animateurs doivent y assister et veiller à respecter les horaires indiqués par la direction.

Il est important que l'équipe dans sa totalité se tienne informée de l'actualité pédagogique entourant son métier.

L'équipe a, à sa disposition, de la documentation afin d'organiser au mieux les activités (livres d'activités, classeur d'animation...).

La fiche d'activité :

Il est souhaitable qu'elle soit rédigée, car elle permet à l'animateur de savoir dans quel but et comment il va mener son activité.

De plus, ces fiches sont classées et mises à la disposition de l'équipe d'animation ce qui constitue un fichier qui permet de donner des idées et des informations.

La formation

Les animateurs partant en formation devront faire un retour à la direction mettant en avant toutes les nouvelles connaissances acquises.

Ce rapport sera mis à disposition des animateurs afin que ces derniers puissent s'informer et se former.

Quant aux animateurs stagiaires BAFA, un minimum de 2 entretiens avec la directrice sont prévus (1 en milieu de stage, et 1 à la fin, plus si nécessaire ou à la demande du stagiaire).

Ils permettent de définir des objectifs de stage et de recadrer le travail des animateurs pour mener à bien ces objectifs, d'analyser leur pratique pour affiner leur réflexion sur le rôle de l'animateur.

Le surveillant de baignade

Il est garant de la sécurité et de l'organisation des baignades.

Il indiquera aux animateurs la conduite à tenir.

Temps de pause au travail (mercredis et vacances scolaires)

Concernant les pauses des animateurs elles respecteront le cadre légal, c'est-à-dire qu'elles dureront 20 minutes à savoir que l'animateur aura deux possibilités :

- ☞ Prendre sa pause intégrale de 10 minutes après 6 heures de travail.
- ☞ Morceler sa pause en deux fois 10 minutes, sachant qu'après 6 heures de travail consécutives l'animateur doit faire une coupure.

Il est important de souligner qu'une pause est un temps où l'animateur reste à disposition de la direction donc dans les locaux. Si cette pause est prise en dehors du centre (course personnelle), ce temps de travail ne peut être effectif, il devra donc être rattrapé par la suite.

Evaluation et appréciation

L'évaluation est l'étape indispensable, préalable à l'analyse.

C'est :

- ✓ **Mesurer et porter un avis sur une action.**
- ✓ **Identifier les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite.**

❖ **Objectifs**

L'évaluation permet de vérifier l'efficacité des actions / la pertinence des actions / la cohérence entre les différentes composantes du projet.

❖ Modalités

L'évaluation c'est d'abord une chronologie, une démarche organisée. Pour cela, il faut déterminer en amont des **critères concrets et mesurables**, définir des indicateurs de réussite simples, mais aussi déterminer la manière dont ces informations sont recueillies et analysées (réunions, rencontres, mais également outils : diagramme de Gantt, questionnaire...)

Il s'agit surtout de consacrer du temps et quelques moyens pour collecter les informations à analyser (certaines des données recueillies permettent une régulation, d'autres seront utiles à l'organisateur).

Quand l'évaluation se finalise, il faut faire fructifier les constats effectués pendant l'action :

- Les résultats sont utilisés pour améliorer l'accueil, faire évoluer les pratiques, choisir les actions les plus efficaces ou modifier certaines démarches.
- La démarche d'évaluation doit permettre d'éventuelles remises en question de son propre mode de fonctionnement.

❖ Qualité de l'évaluation

Les indicateurs permettent de mesurer objectivement des actions.

Ils doivent être compréhensibles par le plus grand nombre.

Les modalités sont adaptées aux rythmes et conditions de l'accueil, elles sont à la fois simples à mettre en œuvre et originales (forum quotidien, réunions d'équipe, questionnaire, boîte à idée...).

L'évaluation est un outil d'aide à la décision qui doit favoriser la coopération et la participation de tous les acteurs.

L'évaluation de l'équipe

Bilans individuels

En fin de période un bilan est demandé à chaque animateur. Chacun exprime ses points de vue sur l'organisation générale, ses difficultés rencontrées, ses satisfactions, ses suggestions...

Retours des enfants

Évaluation avec les enfants (forum de discussion, boîte à idées...). Nous pouvons utiliser aussi, pour les plus jeunes, le « smileys détecteur d'humeur ou par le biais des jeux de cartes d'émotions ».

Il est nécessaire d'avoir un retour des enfants durant toute la durée de fonctionnement tant sur le déroulement de l'accueil de loisirs (activités, sorties, ...) que sur la vie collective et quotidienne.

Cela nous permettra de vérifier si les enfants adhèrent aux ateliers, si nous répondons à leurs besoins et à leurs envies.

La direction sera également présente pour signaler les éventuels dysfonctionnements sur les rapports entre enfants ou entre enfants et animateurs.

Bilan de la direction

Plusieurs temps d'échanges entre les animateurs, les atsem, l'équipe enseignante et les élus seront programmés tout au long de l'année. Une concertation régulière entre les équipes pédagogiques et les personnes prenant en charge les enfants est indispensable. Il faut savoir réorienter, réaménager si nécessaire, les propositions en cours d'année, en fonction des besoins évolutifs et des intérêts des enfants. Les échanges d'expérience peuvent y aider.

QUELQUES CRITERES DE L'EVALUATION ANIMATEUR

- **Assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs.**
- Participer au sein de l'équipe à la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Respecter le cadre réglementaire des ACM.
- Construire une relation de qualité avec les enfants et les familles.
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs.
- **Préparer ses activités en amont, les salles où se déroulent les ateliers doivent être prêtes à accueillir le groupe, seul le temps de rangement doit solliciter l'enfant.**
- Veiller à la sécurité morale, affective et intellectuelle de l'enfant.
- Savoir communiquer.
- Etre conscient qu'afin de pouvoir être complètement disponible pour les enfants lors de leur prise du travail il est nécessaire d'arriver au moins cinq minutes en avance.
- **Remédier aux temps de latence**, les enfants ne doivent pas être livrés à eux-mêmes.
- Diversifier leurs propositions quant aux ateliers et jeux proposés.
- Lors des temps libre les animateurs doivent convenir entre eux d'un poste de surveillance, le temps libre doit être encadré, **ce n'est pas un temps de discussion pour les adultes.**
- Faire preuve de créativité et de dynamisme, y compris lors des explications de projet ou de jeux tous ces moments doivent également être animé et rapide.
- **Ne pas élever la voix pour réclamer l'attention du groupe mais trouver des solutions subsidiaires.**
- **Ne pas laisser son groupe d'enfant sans surveillance**, en cas de problème mieux vaut envoyer un enfant prévenir un tiers plutôt que de laisser son groupe.
- Etre à l'écoute et élaborer des règles de vie (elles peuvent être affichées dans chaque salle) en amont avec son groupe afin d'éviter tout malentendu ou sentiment d'injustice pour l'enfant.
- **Veiller à ce que les locaux soient propres et parfaitement rangés, les animateurs doivent mettre à disposition du matériel pour les enfants mais en aucun cas les enfants ne doivent être amenés à se servir seuls.**

Afin de permettre à tous d'évoluer au mieux dans le cadre de notre métier, les animateurs seront régulièrement (*et ce parfois sans avoir été prévenu au préalable*), évalués sur le terrain par la direction.

Les grilles d'évaluations comporteront des axes d'évaluations précis allant du savoir-être au savoir-faire.

Ces temps permettront à l'équipe de rectifier certaines habitudes et de pouvoir échanger sur les difficultés de terrain. Ce sont donc des temps d'échanges et de discussions.

En revanche, si aucune évolution positive n'est ressentie par la direction, un rapport sera rédigé à l'attention des ressources humaines.

L'évaluation concerne également les actions menées par les animateurs dans le cadre de leurs activités.

Pour évaluer l'impact d'une situation, il vous faudra rester factuels et déterminer des facteurs quantitatifs et qualitatifs.

Des temps seront prévus lors des réunions pour permettre à l'équipe d'effectuer des retours sur les évaluations de leurs projets d'animation ou d'activité.

VI. PRESENTATION DES DIFFERENTS TEMPS D'ACCUEILS

Les mercredis et vacances scolaires

Les ALSH La Farandoline et Croc'loisirs sont amenés à se regrouper sur l'antenne La Farandoline/Daudet.

Rythmes de l'enfant les **mercredis et vacances scolaires**.

MERCREDIS ALSH & VACANCES SCOLAIRES 3 - 5 ans	ACTIVITES
7H15 - 9H00	Accueil échelonné des enfants. Sous la surveillance des animateurs, les enfants jouent librement dans les différents pôles d'activités, aux jeux de société, jeux de construction, dessin, lecture ... L'animateur chargé de l'accueil transmet les effectifs à la direction de l'accueil de loisirs.
9H00 - 9H30	Temps de rassemblement : discussions, chants, lectures... Les enfants passent aux toilettes avant le démarrage des activités. Présentation des activités de la matinée.

<p>9H30 - 11H00</p>	<p>Répartition des groupes :</p> <p>Deux ou trois animateurs (en fonction du nombre d'enfants) prennent en charge le groupe des petites sections.</p> <p>Ils proposent des activités adaptées aux capacités et besoins des enfants.</p> <p>Les autres animateurs proposent pour les moyennes et grandes sections des activités pédagogique et ludiques (manuelles, jeux, sports etc...).</p> <p>Les activités commencent à 9h45.</p> <p>Mise en place des pôles d'activités et de manipulation où les enfants sont en autonomie après le temps d'activité, sous la surveillance des animateurs.</p> <p>Rangement et nettoyage du matériel</p>
<p>11H00 - 11h15</p>	<p>Les enfants passent aux toilettes par groupe.</p> <p>Lorsqu'un enfant se rend à l'espace sanitaire, il est accompagné d'un animateur.</p>
<p>11H15 - 12H30</p>	<p>Installation des enfants.</p> <p>Les enfants déjeunent avec leur niveau de classe.</p> <p>Temps de repas</p>
<p>12H30 - 13H45</p>	<p>12H30 - 12H 45 : les enfants passent tous aux toilettes par groupe.</p> <p>Lorsqu'un enfant se rend à l'espace sanitaire, il est accompagné d'un animateur.</p> <p>De 12h45 à 13h45 : temps libre.</p> <p>Les enfants jouent librement dans les différents pôles d'activités.</p> <p>Si le temps le permet ils vont jouer dehors.</p>
<p>13h30 - 16H00</p> <p>Petites sections</p>	<p>13h30 à 15h30 :</p> <p>Sieste pour les petites sections :</p> <p>Les enfants passent aux toilettes puis se déshabillent partiellement (ils enlèvent chaussures, pantalon, chaussettes et pull pour ne dormir qu'en t-shirt et slip).</p> <p>Ils vont tranquillement s'endormir après avoir écouté un fond musical ou une histoire racontée par l'animateur.</p> <p>De 15h30 à 16h00 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réveil échelonné - Les enfants passent aux toilettes - Rassemblement dans le réfectoire pour la prise de goûter

<p>13h45 - 16H00</p> <p>Moyennes & Grandes sections</p>	<p>De 13h45 à 14h15 : temps calme</p> <p>De 14h15 à 14h30 : passage aux toilettes</p> <p>14h30 : présentation des activités. Les activités proposées sont variées et peuvent être décloisonnées. L'enfant choisit l'activité qu'il veut faire. Une fois les groupes constitués, les enfants encadrés par des animateurs débutent leurs activités vers 14h45.</p> <p>Fin d'activités, les enfants participent au rangement du matériel utilisé et profitent d'un temps libre avant le goûter.</p> <p>De 15H45 à 16H00 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants passent tous aux toilettes - Prise de goûter dans le réfectoire ou dans les salles d'activités
<p>16H00 - 16H45</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de goûter. - Bilan de la journée avec les enfants. - Passage aux toilettes. - Les enfants rejoignent leurs salles. <p>16h30 : départ échelonné des enfants.</p>
<p>16H45 - 19H00</p>	<p>Les enfants sont dans leur salle par niveau de classe. Temps libre (jeux de société, jeux en bois, dessins etc...).</p> <p>Rangement et nettoyage du matériel.</p> <p>19H00 : Fermeture de l'accueil de loisirs.</p>

<p>MERCREDIS ALSH & VACANCES SCOLAIRES</p> <p>6 - 11 ans</p>	<p>ACTIVITES</p>
<p>7H15 - 9H00</p>	<p>Accueil échelonné des enfants.</p> <p>Les enfants jouent librement aux jeux de construction, jeux de société, dessin, lecture.</p> <p>L'animateur chargé de l'accueil transmet les effectifs à la direction de l'accueil de loisirs.</p>
<p>9H00 - 9H30</p>	<p>Rangements des espaces respectifs.</p> <p>Rassemblement des enfants dans la grande salle.</p>

	<p>Temps de forum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un temps d'échange - Echanger des informations - Moment d'expression pour les enfants - Gestion des conflits ou mal être <p>Chaque animateur présente son activité, et l'enfant choisit ce qu'il veut faire.</p>
9h30-11h 45	<p>Chaque groupe d'enfants est encadré par un ou deux animateurs.</p> <p>Les animateurs proposent diverses activités telle que sportives, artistiques, manuelles, culturelles, ludiques et d'expressions, etc...</p> <p>Les activités commencent à 9h45.</p> <p>En fin d'activités, les enfants participent au rangement du matériel utilisé et profitent d'un temps libre.</p> <p>Les enfants participent au rangement des différents espaces.</p> <p>De 11h30 à 11h45 : les enfants passent tous aux toilettes par groupe en autonomie.</p>
11H45 - 12H30	<p>Installation des enfants.</p> <p>Les enfants déjeunent avec leur niveau de classe.</p> <p>Temps de repas.</p>
12h30 - 14h30	<p>Passage aux toilettes.</p> <p>De 12h30 à 13h45 : temps libre.</p> <p>De 13h45 à 14h15 : temps calme.</p> <p>De 14h15 à 14h30 : Temps de forum et présentation des activités.</p> <p>L'enfant choisit son activité.</p>
14H30 - 15H45	<p>Répartition des groupes</p> <p>Les activités sont variées pour répondre aux différents besoins, envies des enfants.</p> <p>Le groupe sera accompagné par un ou deux animateurs.</p> <p>Les activités commencent à 14h45.</p>

	<p>En fin d'activités, les enfants participent au rangement du matériel utilisé et profitent d'un temps libre avant le goûter.</p> <p>15H45 – 16H00 : les enfants passent tous aux toilettes par groupe en autonomie.</p>
16H00 – 16H45	<ul style="list-style-type: none"> - Rassemblement dans le réfectoire - Temps de goûter - Fin de goûter, les enfants participent au débarrassage et au nettoyage des tables afin de favoriser leur autonomie - Bilan de la journée avec les enfants - Passage aux toilettes - Les enfants rejoignent leurs salles. <p>16h30 : départ échelonné des enfants.</p>
16H45 – 19H00	<p>Les enfants sont dans leur salle. Temps libre (jeux en bois jeux de société...).</p> <p>Rangement et nettoyage du matériel.</p> <p>19H00 : Fermeture de l'accueil de loisirs.</p>

L'accueil du matin :

Les enfants de la maternelle et les élémentaires sont accueillis dans les salles d'activités. Ils sont séparés dans les différents lieux en fonction des âges.

Les animateurs proposent des jeux de société, des jeux de construction, de la lecture etc...

Les animateurs doivent mettre à l'aise les enfants.

Cela permet de :

- Se détendre
- Être en confiance
- Limiter l'angoisse
- Faciliter la séparation
- Faciliter la communication entre les enfants et les animateurs

Les activités :

Elles doivent permettre aux enfants de découvrir de nouvelles techniques, différents matériels et matériaux ainsi que des jeux qu'ils ne connaissent pas.

D'une manière générale toutes ces activités doivent être en rapport avec le projet pédagogique.

Si les propositions des animateurs ne correspondent pas aux envies de l'enfant, des jeux sont à sa disposition sous la vigilance d'un animateur.

Le temps de repas

Les repas sont préparés par la cantine municipale de Groslay.

Les enfants de la maternelle sont toujours servis à table, mais les élémentaires passent désormais par le biais du self : ils s'installent et débarrassent. Cela les rend acteurs et favorise leur autonomie.

L'équipe d'animation est présente avec les enfants pour s'assurer qu'ils mangent correctement, mais aussi pour leur donner goût aux nouveaux aliments et aux nouvelles saveurs. Le temps du repas ne doit pas être trop long, car cela peut être source d'énerverment et d'accumulation de fatigue.

Les enfants de la maternelle déjeunent dans le réfectoire de l'accueil de loisirs. Les mercredis et pendant les vacances scolaires, ils déjeunent dans le restaurant scolaire élémentaire Daudet.

Durant ce temps, la gestion des PAI (Protocole d'accueil individualisé) et régimes alimentaires spéciaux sont très importants et chaque membre de l'équipe y est très vigilant. Quand un nouvel animateur arrive sur la structure, il est tout de suite informé des différentes allergies.

Le temps libre

Les animateurs mettent à disposition des enfants du matériel sportif, de loisirs, dessins, livres ou jeux de société. Ce n'est pas un temps de surveillance, mais un temps où l'équipe se répartit (une partie des animateurs en temps de pause et l'autre accompagne de jeu pour les enfants).

Les enfants choisissent leurs activités et veillent à leur sécurité.

Le temps calme

Le temps calme est un temps d'activité à part entier, ce n'est pas un défouloir pour les enfants. Cela implique qu'il est pensé et préparé à l'avance par les animateurs. Ce temps est nécessaire pour un repos efficace. Il permet aux enfants d'accéder à une phase transitionnelle qui favorise l'apaisement, la passivité et le repos. Ce temps permettra de développer leur imaginaire.

Pour les plus jeunes, une sieste s'impose car la journée est éprouvante pour eux. Ils s'endormiront après avoir écouté un fond musical ou une histoire racontée par l'animateur.

Les moyennes et grandes sections se reposent dans leur salle avec une histoire racontée par un animateur, une écoute musicale ou sonore. Ils peuvent jouer à des jeux de société, faire du dessin ou encore s'allonger sur des tapis de sol.

Pour les élémentaires, l'équipe d'animation proposera différents pôles d'activités calmes et autonomes (bracelets brésiliens, jeux de construction, origami...) afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier d'un temps de calme.

Le goûter

Le goûter est proposé à 16h00.

Il constitue un temps fort de la journée. Si sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Des lavettes lavables sont à disposition pour que les enfants puissent participer au nettoyage des tables.

Sorties/transports

La situation géographique nécessite la réservation de car pour les grandes sorties organisées à la journée.

Tous les trajets sont des moments éducatifs qui se préparent avec soin. Il faut penser à de la musique, à des chants, aux petits jeux...

Il faut respecter les consignes de sécurité de tous types de transports (car, train, vélos,), à savoir :

- Une fiche de sortie pour la direction et une pour les animateurs
- Tablette (Défi) ou les fiches sanitaires
- La trousse de secours, des gilets réfléchissants et les numéros de téléphone
- Les PAI éventuels
- La fiche de liaison destinée aux maîtres-nageurs pour les sorties piscine
- Le goûter, de l'eau en quantité suffisante, des gobelets
- Des sacs poubelle
- Des sacs à vomi (au cas où...)
- Anticiper les informations à donner aux familles concernant la tenue adéquate et les horaires de départ/de retour

Les mesures envisagées pour accueillir un enfant atteint d'un handicap

❖ Définition

Le mot *handicap* emprunté en 1827, vient de l'expression anglaise *hand in cap*, signifiant « main dans le chapeau ». Dans le cadre d'un troc de biens entre deux personnes, il fallait rétablir une égalité de valeur entre ce qui était donné et ce qui était reçu : ainsi celui qui recevait un objet d'une valeur supérieure devait mettre dans un chapeau une somme d'argent pour rétablir l'équité.

❖ Démarche pour une inclusion réussie

Les Accueils de Loisirs sont une occasion unique d'apprentissage du vivre ensemble dans un cadre bienveillant, qui favorise la rencontre avec l'autre et facilite l'acceptation des différences. Ils offrent

également à chaque enfant la possibilité de participer aux décisions qui le concernent, et suscitent ainsi la prise de responsabilité et l'engagement dans une société à construire ensemble.

En effet, l'intégration :

- ☞ Est souvent source de progrès pour l'enfant porteur de handicap, en termes d'autonomie, de socialisation notamment.
- ☞ Propose aux familles une formule d'accueil rassurante et de qualité qui permet souvent aux enfants de rester en contact avec le milieu ordinaire.
- ☞ Favorise la rencontre de la différence, l'évolution du regard sur les personnes handicapées, donc le développement de la compréhension de la part des autres enfants et de leurs familles.

❖ L'inclusion en Accueil de Loisirs

Les enfants/jeunes en situation de handicap, peuvent bénéficier d'un accueil spécifique.

Pour cela, les familles rencontrent l'équipe de direction afin d'établir un protocole personnalisé qui doit assurer un accueil sécurisé de l'enfant/jeune.

Cet accueil doit relever d'une analyse des besoins factuelle et **doit obligatoirement prendre en considération les possibilités des structures**, les moyens humains, la sécurité et le bien-être de l'enfant/jeune.

Des temps d'intégration peuvent être alors être proposés.

Ils doivent permettre à tous les acteurs d'y participer : l'enfant accueilli, les autres enfants, un membre de la famille, l'équipe pédagogique, ainsi que toutes les personnes qui concourent par leurs actions au développement de l'enfant, médecins, éducateurs...

Pour que l'accueil soit le plus efficient possible, on peut déterminer trois étapes dans la démarche à mettre en place :

- ✓ **AVANT** : Ce temps est consacré à élaborer avec les parents le projet d'inclusion. Le projet s'appuie sur la demande des parents et sur les possibilités d'intégration qu'offre la structure d'accueil.
- ✓ **PENDANT** : Il s'agit de l'intégration proprement dite et des actions mises en œuvre pour favoriser un accompagnement adapté à la vie quotidienne, les activités et les relations dans le groupe.
- ✓ **APRES** : C'est une étape importante à l'intégration, elle consiste à mesurer la bonne exécution du projet d'intégration, à repérer les points forts et les limites rencontrées tant du point de vue des parents que de l'équipe pédagogique.

Le développement de l'enfant, pédagogie et spécificités

❖ Le développement de l'enfant – La spécificité des âges

C'est la prise en compte du développement de l'enfant aussi bien au **niveau intellectuel, affectif et cognitif**.

Ou comment adapter la journée d'un enfant à ses besoins et ses capacités.

❖ De quoi ont besoin les enfants ?

Jusqu'à sept ans, les enfants ont essentiellement besoin de jouer. Or le jeu s'accorde mal avec une société de rentabilité et de compétitivité.

Dans l'emploi du temps des maternelles, il est aujourd'hui proscrit d'inscrire « jeux libres ou coloriage » alors que les enfants ont entre trois et cinq ans.

C'est pourtant par le jeu que tous les enfants du monde, sous toutes les latitudes et à toutes les époques, apprennent à grandir, découvrent les capacités de leur corps et de leur esprit, explorent le monde qui les entoure, imitent la vie adulte pour s'y préparer.

Le jeu a une place fondamentale dans la construction de l'individu ; lorsqu'un enfant joue, il travaille à sa manière en s'investissant totalement physiquement, émotionnellement et intellectuellement.

L'être en devenir ne découpe pas la réalité en sections séparées, il évolue globalement avec son corps et son esprit ou pas du tout.

Parallèlement à la liberté de jouer, les enfants ont besoin de se structurer et d'apprendre la maîtrise d'eux-mêmes. Ils veulent naturellement devenir « grands ».

Les enfants adorent « travailler » quand ils ont bien « joué ». L'exigence à leur égard peut être d'autant plus grande au niveau des apprentissages formels –préparation à la lecture, à l'écriture et au calcul- que les enfants ont eu leur quota de jeux, que leur besoin premier a été assouvi.

Sylvain Connac, dans « Apprendre avec les pédagogies coopératives » résume cet état de fait : « La disponibilité aux apprentissages du cerveau dépend en grande partie du maillage neuronal essentiellement bâti par l'intermédiaire des expériences qu'il a pu développer de manière active ».

L'équilibre révèle la complémentarité des différentes approches, il se découvre dans l'instant par la qualité de présence de l'animateur qui s'appuie pour cela sur l'observation de la façon d'être présent au monde de l'enfant.

Comment l'équipe pédagogique peut favoriser la construction d'une image de soi positive dès le plus jeune âge ?

La confiance en soi, ça ne s'acquiert pas comme l'orthographe ou les mathématiques... Il n'existe pas de méthode en la matière et ce n'est pas non plus en demandant à l'enfant de faire davantage d'efforts qu'on peut espérer quelque progrès.

La confiance en soi n'est pas une affaire de volonté.

Il est préférable d'éviter les remarques qui ont tendance à culpabiliser l'enfant : il est par exemple inutile de lui dire des choses comme « c'est important de participer, tu sais, moi, à ton âge, j'étais toujours le premier ! » ou encore « mais ne sois pas toujours craintif comme ça, regarde ton camarade, il n'a jamais peur de rien, lui ! ».

Des propos qui ont souvent l'effet inverse de celui recherché : en sous-entendant que l'enfant n'est pas à la hauteur de ce que l'on attend de lui, qu'il fait moins bien que les autres, ils peuvent en effet fragiliser encore davantage son amour-propre, qu'il s'agit au contraire de consolider.

❖ **Attention aux « oreilles qui traînent » !**

C'est la raison pour laquelle il faut également se méfier des « oreilles qui traînent » lors des discussions entre adultes : une parole malheureuse peut en effet avoir des conséquences nocives.

Surtout chez les plus petits, qui sont souvent très soucieux de leur image et dont la personnalité est en pleine construction : ce que leur renvoie le regard des adultes, et particulièrement celui de leurs parents, est déterminant dans l'opinion qu'ils sont en train de se forger d'eux-mêmes.

C'est pourquoi, « s'il faut savoir être ferme et protecteur parce que cela le rassure, le regard positif, bienveillant sur l'enfant est fondamental.

Un enfant peut se déprimer profondément quand il se sent humilié, quand on se moque de lui, quand « on lui fait honte », ce type d'expérience peut en effet chez l'enfant être vécu comme un véritable traumatisme, dont les traces risquent d'être profondes et durables.

Ces traces entament l'image que l'enfant se fait de lui-même, cette « image de soi » sur laquelle, repose la confiance en soi.

Or, c'est dès la toute petite enfance que cette image commence à se construire : déjà, le bébé a besoin de sentir l'admiration de ses parents pour se lancer dans les aventures propres à son âge, comme il a besoin de leur réconfort après la chute pour retrouver l'envie de recommencer.

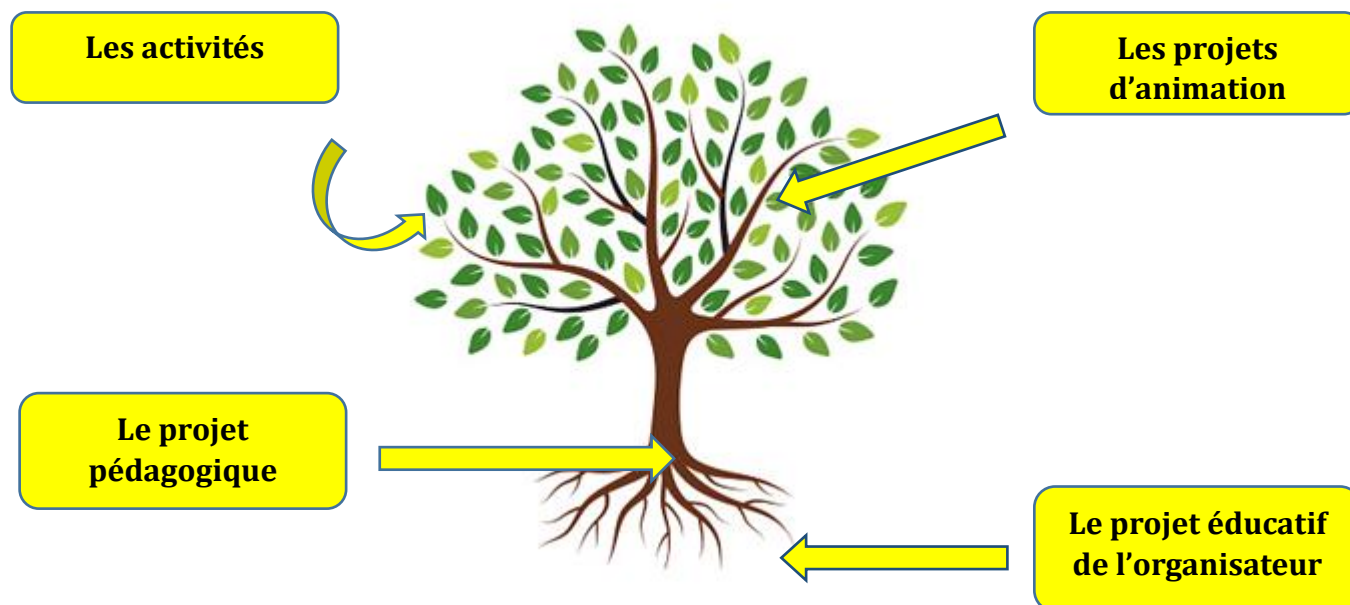
C'est ce même regard, plein d'enthousiasme, sans a priori ni jugement de valeur qu'il faudrait conserver sur l'enfant qui grandit.

Le valoriser tel qu'il est, avec ses différences, parfois difficiles à porter dans les cours d'école où ne règne pas toujours la tolérance.

Il est important à cet égard de ne jamais minimiser les plaintes d'un enfant concernant les moqueries de ses camarades à propos de tel ou tel aspect de son physique ou de sa personnalité.

« Si on écoute les enfants, s'ils se sentent profondément acceptés tels qu'ils sont, en premier lieu par leurs parents mais aussi par les adultes qui s'occupent d'eux, ils retrouveront force et courage et pourront se réconcilier avec eux-mêmes. »

VII. LES PROJETS



Rien de tel qu'un arbre pour représenter les différents niveaux de projets en accueil collectif de mineurs.

Les activités :

Représenté par la feuille, les projets d'activité sont élaborés par un ou plusieurs animateurs. L'activité ne se résume pas simplement à une séance d'animation structurée, dans la limite d'un créneau horaire. Tout moment de la journée est sujet à la découverte, l'apprentissage, au jeu..., et doit être considéré comme un temps d'activité.

L'activité est un support qui contribue au développement harmonieux de l'enfant. Elle vise l'épanouissement de chacun au sein d'une vie en collectivité.

Celle-ci se décline sur les mercredis et les vacances scolaires sous diverses formes : les activités physiques, culturelles, artistiques ou d'expressions, l'activité libre ou temps calme ainsi que les sorties ludiques et pédagogiques. Elles s'inscrivent dans un projet d'activité.

Le projet d'activité :

Il donne du sens à l'activité par le biais d'un objectif poursuivi, parfois en lien avec l'un des projets d'animations. Cette démarche pédagogique vise à rendre l'enfant acteur de son temps de loisirs et dans une dynamique collective.

Les projets d'activités proposés et animés par les animateurs offrent à chaque journée une diversité d'activités répondant aux demandes et besoins du public.

Ils peuvent se dérouler sur une ou plusieurs séances :

- **Activités physiques et sportives** sous ses différentes formes (jeux d'équipe, grands jeux...)
- **Activités artistiques, manuelles, ludiques et d'expressions** (dessin, peinture, création, expression corporelle et théâtrale...)
- **Activités de découverte** (sorties, visites...)
- **L'activité libre ou fais toi plaisir** (libre choix de l'enfant qui ne désire pas pratiquer une activité proposée par l'équipe).

Les projets d'animation :

Représenté par la branche, les projets d'animation sont élaborés par l'équipe d'encadrement.

Ces projets sont créés autour d'un thème central et exploitent des objectifs spécifiques du projet pédagogique. Ces projets d'animation sont organisés plusieurs fois dans l'année ou sur une période définie.

a) L'organisation

Nous favorisons sur la structure, que ce soient les mercredis ou lors des vacances scolaires, le travail de recherche sous forme de projets. Nous faisons en sorte que nos projets soient variés pour convenir au plus grand nombre. Le but est que les enfants puissent se retrouver dans nos propositions et de s'épanouir dans les activités au quotidien.

b) Comment, qui, avec quoi et quand ?

Comment ? Ces activités seront basées sur la découverte de nouvelles techniques, cultures et sensations. Parmi toutes les offres, nous privilégions des activités qui nécessitent des matériaux de bricolage et de récupération, y compris pour les dessins libres des enfants, dans le respect de l'environnement. Il n'est pas toujours aisé de réussir du premier coup son activité et nous veillons à ce que la notion d'échec ou de réussite soit acceptée et comprise par tous en développant la notion de confiance en soi.

Qui ? Différents modes d'organisation sont possibles :

- Par l'équipe pédagogique (complétée parfois par des intervenants spécifiques)
- Par les enfants
- Par les enfants et l'équipe pédagogique
- Par les parents lors de projets particuliers (exemple : Grand Défi ...)

Avec quoi ? Grâce à différents moyens :

- Financiers : budget de fonctionnement confortable qui nous permet de mettre en place des projets ambitieux. D'autres partenaires financiers nous aident comme la CAF (exemple : CTG)
- Humains : animateurs, intervenants, associations, familles que l'on souhaite impliquer d'avantage (exemple : parents qui pourraient apporter des compétences particulières), ...
- Matériels : matériel pédagogique, minibus, dons par les familles de jeux divers, ...

Quand ? Les activités se dérouleront en deux temps à proprement dits, matin et après-midi, et seront présentées au groupe, de façon ludique par l'équipe d'animation. Cela dit, de petites activités peuvent s'improviser tout au long de la journée selon les envies des enfants. Le déroulement d'une journée n'est pas figé et nous tentons de préserver une certaine souplesse dans notre fonctionnement.

Le projet pédagogique

Représenté par le tronc, le projet pédagogique est rédigé par le directeur en concertation avec les animateurs. Sur la base du projet éducatif de l'organisateur, il précise les objectifs de la structure et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Le projet éducatif de l'organisateur :

Représenté par les racines, le projet éducatif est rédigé par l'organisateur. Il définit la politique éducative de la commune à long terme et fédère les partenaires éducatifs (familles, Éducation nationale, associations, services municipaux) pour accompagner les enfants dans leur développement.

VIII. LES DIFFERENTS TYPES D'ACTIVITES ET LE RYTHME DE L'ENFANT

Le rythme biologique, la courbe d'intensité

Notre vision du temps est souvent uniforme, alors qu'il n'y a pas un temps mais plusieurs. Ce rapport est individuel, mais il ne faut pas oublier que **le temps de l'enfant n'est pas celui de l'adulte.**

Le rythme d'une journée en ACM

Une journée en ACM est composée d'un certain nombre de périodes aux intensités variant suivant le rythme de vie d'un enfant.

La journée débute sur une période calme jusqu'au développement de l'activité matinale.

Le temps de repas amène à un temps calme de récupération nécessaire à la digestion qui fatigue l'organisme

Puis la courbe atteint son plus haut niveau lors de l'activité de l'après-midi, elle redescendra progressivement jusqu'au départ de l'enfant.

Le rythme d'une activité

Qu'il s'agisse d'un atelier ou d'un grand jeu, toute activité doit respecter une courbe d'intensité particulière.

Elle débutera calmement pour se développer de manière plus dynamique, puis redescendre pour atteindre une finalité qui aura pour fonction d'annoncer le moment de transition entre l'activité et le temps qui suivra (sieste, goûter...).

Définition des temps ludiques

Les temps ludiques sont la base de notre métier, cela ne signifie en aucun cas qu'il faille laisser l'enfant livrer à lui-même avec des supports de jeux.

Trois types de temps ludiques peuvent être proposés :

Laisser faire : afin de laisser l'enfant évoluer à son propre rythme et lui permettre d'échanger les secrets de son âge avec ses camarades, un temps toujours très apprécié des enfants car il produit chez eux un sentiment de plus grande liberté. Ce temps est indispensable, mais doit être réparti avec parcimonie et extrêmement bien encadré car lors de ces moments les enfants sont plus dispersés.

Faire avec : un moyen efficace de fédérer son groupe qu'il soit petit ou grand les enfants doivent être consultés pour élaborer un projet, ainsi ce dernier les intéressera davantage et augmentera leur capacité de concentration.

Faire faire : très important lors de la transmission d'un savoir. Il est vivement conseillé de donner « à voir » au préalable cela permet une meilleure compréhension et apprend à l'enfant à visualiser.

Il est nécessaire de multiplier ces temps sans en privilégier un plus qu'un autre

IX. VIE QUOTIDIENNE DE L'ACCUEIL

L'accueil

Familles - Équipe d'encadrement

La communication se fera pendant le temps d'accueil qui est un moment important.

La présence et la disponibilité des animateurs sont indispensables aussi bien pour les enfants que pour les parents.

Dès son arrivée, l'enfant doit se sentir accueilli et « reconnu » par ses animateurs.

Les animateurs veilleront à récupérer les doudous afin de ne pas les égarer et de leur donner au temps de la sieste.

En cas de difficulté avec une famille, il sera nécessaire aux animateurs d'avertir un membre de la direction.

Temps de restauration (cela n'inclut pas le temps de la pause méridienne scolaire)

Enfants - Équipe d'encadrement

Ces moments doivent être des instants de convivialités et de plaisir.

Les animateurs seront là pour appliquer le protocole sanitaire, sécurisé, inciter les enfants à goûter et non les forcer à manger, en employant des manières ludiques et en respectant leur rythme.

Le repas et le goûter seront des temps d'échanges, de convivialité, où les enfants apprendront et entretiendront de bonnes habitudes alimentaires, ainsi que la notion d'hygiène en se lavant les mains avant et après chaque repas et goûter.

L'animateur s'informerera au préalable de tous les régimes spéciaux ou allergies alimentaires concernant les enfants dont il a la responsabilité en consultant leurs fiches sanitaires.

De petites responsabilités seront confiées aux enfants (mettre le couvert, faire le service, débarrasser la table...), afin de développer la solidarité, l'entraide et la participation.

Le goûter à thème pourra être proposé suivant les vœux des enfants, et la possibilité de les réaliser.

Temps calmes

Ces temps permettront aux enfants d'avoir des moments de récupération en fonction de leurs besoins physiologiques.

La mise en place d'ateliers calmes, (à la place ou en complément de la sieste) en extérieur ou intérieur, leur permettra de digérer et de récupérer l'énergie nécessaire à l'activité de l'après-midi.

Les règles de vie

En cas de non-respect des règles de vie, une échelle des « *sanctions* » sera discutée en équipe.

L'équipe d'encadrement **ne peut exercer aucune forme de violence à l'encontre des enfants** (insultes, coups, humiliation, exclusion...).

La punition ne doit être que le **dernier recours éducatif** à l'égard d'un enfant, et être **obligatoirement accompagnée d'une explication** claire vis-à-vis de l'enfant.

Elle ne doit **jamais être répétée et dégradante** car elle devient alors une forme de violence.

La sécurité physique, affective et morale de chaque enfant reste la priorité de l'ensemble de l'équipe d'encadrement.

X. SÉCURITÉ

Nous sommes **garants** de la sécurité affective, morale et physique des enfants.

Sécurité morale: créer un climat de confiance et un cadre sécurisant.

Sécurité physique: sécurité du corps et des rythmes.

Sécurité affective: l'enfant doit être reconnu et entouré.

Les déplacements à l'extérieur

Les passages piétons sont à emprunter **obligatoirement** au cours des déplacements en sachant qu'ils seront encadrés par les animateurs (2 au minimum) **munis d'un gilet jaune**.

En sortie :

- **On compte les enfants (cette notion est valable CONSTAMMENT !!!)**
- **Se munir d'une trousse de premiers secours**
- **Ne pas oublier son téléphone portable (uniquement lors de sortie et lors des temps d'accueil)**
- Reconnaissance du terrain en amont
- **Enlever les éléments dangereux**
- **Privilégier les endroits ombragés lors de l'été.**

Sortie en vélo

Le groupe d'enfants sera encadré au minimum par un animateur devant et un derrière.

Lors d'un déplacement à vélo avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement applicable dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM). En aucun cas, il ne devra être inférieur à 2 animateurs (1 devant et 1 derrière), et cela même à faible effectif.

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un repérage d'itinéraire (parcours) qui sera ensuite transmis à la directrice. L'itinéraire prévu doit tenir compte de l'âge, de la résistance et de l'endurance des participants.

Les animateurs seront équipés d'accessoires de sécurité (gilet jaune ou brassard, sifflet).

- **Vérifier les conditions météorologiques**
- **Etablir la liste d'enfant**
- **Vérifier l'engin, l'état général et le bon fonctionnement avant le départ (dispositif de freinage, pneus, avertisseur sonore...)**
- **Vérifier les casques d'enfants. Les animateurs porteront un casque.**
- **Se munir d'une trousse de secours et emporter les traitements PAI**
- **Compter les enfants avant le départ**
- **Vérifier l'aptitude des participants avant chaque départ**

- **Constituer des groupes, encadrés par un animateur à l'avant et à l'arrière**
- **Respecter le code de la route**
- **Circuler en file simple**

En bus :

- œ **Compter les enfants à la montée et à la descente.**
- œ **Vérifier l'état des pneus, et l'état général du car.**
- œ **En cas de doute même minime sur la capacité du chauffeur à conduire ne faites pas monter les enfants et prévenez la direction.**
- œ **Pas d'enfant assis au milieu de la banquette au fond mais un animateur.**
- œ **Un animateur est déjà dans le bus quand les enfants montent il les réceptionne, les fait asseoir, ranger leur sac, se découvrir, s'attacher (les animateurs s'attachent aussi).**
- œ **Vérifier que les enfants ne détériorent pas l'autocar.**
- œ **Dans le bus au départ, et après chaque arrêt il est nécessaire de refaire l'appel et non de se limiter au comptage des enfants.**
- œ **A la fin du trajet, un animateur descend avant les enfants et les réceptionne.**
- œ Le dernier animateur qui descend vérifie que personne n'a rien oublié, et l'état du bus.
- œ Prévoir des sacs à vomis.
- œ Vérifier que les enfants ne mangent pas dans le bus...

Sur la structure

- œ **Vérifier que tout ce qui peut être dangereux pour l'enfant est hors de portée.**
- œ Vérifier que les enfants respectent les locaux (chaises du réfectoire...).
- œ Vérifier la correcte utilisation des sanitaires, et des lumières.
- œ **Vérifier la propreté et être vigilant sur le rangement à la fin de chaque activité.**

Les départs :

- œ **Ne pas laisser sortir un enfant avant l'heure réglementaire sans accord préalable entre la direction et les parents.**
- œ **Vérifier que l'enfant quitte le centre uniquement lorsque l'identité de l'accompagnant est sûre.**
- œ **Si l'animateur a un doute sur une personne habilitée à récupérer un enfant, il est en droit de lui demander de se présenter avec une pièce d'identité.**
- œ **Si la personne récupérant l'enfant n'est pas en état de prendre en charge l'enfant (ébriété...), l'animateur devra prévenir immédiatement la direction et ramener l'enfant vers le groupe loin des discussions d'adultes.**

Consignes de sécurité

Un temps sera consacré par l'équipe d'animation afin de mettre au point les consignes d'évacuation. Un exercice sera prévu avec les enfants.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, d'autres exercices d'évacuation pourront avoir lieu durant l'année.

XI. DROIT A L'IMAGE / COMMUNICATION

➤ DISPOSITIONS RELATIVES AU DROIT A L'INFORMATION DES FAMILLES

Conformément à la Loi informatique et libertés du 06 janvier 1978, les familles bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent (fiche sanitaire de liaison).

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Guichet Unique.

➤ COMMUNICATION

Les directrices sont disponibles :

- Sur le téléphone de l'accueil de loisirs lors des horaires d'ouverture des différents accueils :
 - AL : La Farandoline/Daudet : 0134.12.41.79
 - AL Croc'Loisirs/Glaisières : 01.34.28.39.38
- Dans leur bureau pour un entretien exceptionnel (problématique urgente) ou sur rendez-vous (appelez au préalable pour le fixer)
- Les animateurs en place sont également disponibles pour communiquer sur la journée de votre (vos) enfant(s).

Divers panneaux d'affichages sont visibles :

- A l'entrée de l'Accueil de loisirs : les périodes de réservation, les menus, les programmes d'activités des mercredis et vacances scolaires y sont mis
- Le portail famille et le Site internet de la ville, vous renseigne sur les repas, les programmes d'activités, le calendrier des réservations.
- Le groupe privé Facebook Vit'Anim. Des photos d'enfant seront diffusées, elles seront prises en plan large ou floutées. Le but de cette page est de diffuser des informations aux familles via un outil de communication et non d'offrir la possibilité de récupérer des photos. Pour être accepté sur ce groupe, il vous faudra un code. Vous pouvez le demander par mail : acm@mairie-grosly.fr

XII. SANTE ET HYGIENE

Pour assurer une sécurité physique optimale, nous mettons en place des protocoles rigoureux et des mesures de prévention des accidents. Cela comprend une évaluation continue des risques, une supervision attentive lors des activités et une formation régulière du personnel sur les premiers secours et les interventions d'urgence.

Sur le plan moral, nous nous efforçons de créer un environnement où règnent la bienveillance, le respect et l'empathie. Nous encourageons activement la communication ouverte, l'écoute active et le soutien mutuel afin de favoriser le développement de relations saines et harmonieuses entre les enfants et les animateurs.

La sécurité affective revêt une importance particulière pour nous. Nous nous engageons à reconnaître et à valoriser chaque enfant en tant qu'individu unique, en offrant un soutien émotionnel et en créant des liens significatifs au sein de notre communauté. Nous mettons également en place des dispositifs pour détecter et répondre aux besoins affectifs spécifiques de chaque enfant, en veillant à ce qu'ils se sentent en sécurité, aimés et appréciés.

En cas de doute ou de préoccupation concernant la santé ou le bien-être d'un enfant ou d'un animateur, nous agissons de manière proactive en appelant immédiatement le 15 et en communiquant ouvertement et rapidement avec les familles.

Notre objectif est de garantir une réponse rapide, adaptée et transparente à toute situation, dans le respect absolu des droits et du bien-être de chacun.

➤ DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES

En cas de crise sanitaire et/ou d'obligations légales de mettre en place un protocole sanitaire d'accueil, des modifications peuvent être appliquées sur :

- La capacité d'accueil, le fonctionnement, les modalités d'inscriptions, les plannings et types d'activités, l'aménagement des locaux, la validation de votre dossier, ... (Liste non exhaustive)
- Les familles en seront directement informées via le Guichet Unique, les réseaux sociaux, le site de la ville ou le Portail Famille.
- Il est demandé à tous les responsables **d'accompagner leur enfant** (en aucun cas un enfant ne doit être laissé seul au portail), pour signer le cahier de décharge de responsabilité le matin/ou l'après-midi et le soir.
- Les **animaux ne sont pas tolérés (dans les différentes structures)** même tenus en laisse.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments communaux.
- Les poussettes, vélos, patinettes ou autres « véhicules » sont strictement interdits dans les locaux*. En revanche ils seront tolérés à l'entrée ou sous le préau.

**hors autorisation exceptionnelle délivrée par le service.*

➤ SUIVI SANITAIRE

Le personnel se réserve le droit de refuser un enfant à son arrivée le matin si son état de santé ne lui permet pas la vie en collectivité (exemple : fièvre supérieure à 38°). En cas de symptômes se déclenchant au cours de la journée, les familles ou personnes autorisées à venir récupérer l'enfant seront contactées par un agent du Pôle pour prendre en charge l'enfant ne pouvant être accueilli dans ces conditions de collectivité.

Le cadre réglementaire actuel permet une aide à la prise de médicaments. Celle-ci se distingue de l'administration de médicaments non en raison des gestes opérés par les professionnels (le geste occasionné par une aide à la prise étant naturellement différent en ce qui concerne un tout-petit qu'en ce qui concerne un adulte), mais par le fait que les professionnels ne décident ni de la substance ingérée, ni de ses quantités, et se limitent à appliquer les prescriptions de l'ordonnance.

L'aide à la prise de médicaments se fait à la demande des familles (formulaire à demander à la direction) et en accord avec les parents et à condition que l'établissement soit en possession du double de l'ordonnance.

En cas de doute sur l'état physique, d'urgence ou d'accident grave, les agents du Pôle Enfance Animation Jeunesse et Scolaire feront appel aux services d'urgence (SAMU, Pompiers) en priorité pour obtenir un avis médical, puis appelleront la famille.

Les parents seront prévenus au plus vite, il est conseillé aux familles de souscrire une assurance de responsabilité civile et pénale.

En cas de transfert la famille sera prévenue, c'est elle qui devra prendre en charge son enfant.

➤ **REGIME ALIMENTAIRE ET PAI**

Pour les repas, les choix des familles s'arrêtent à ceux proposés par la ville (exemple : Repas classique, Repas sans porc, Repas sans viande), **sauf dans le cas où un protocole d'accueil individualisé (PAI) est mis en place.**

Les familles sont dans l'obligation de déclarer aux responsables des structures périscolaires tous les problèmes de santé (physique et psychologiques) de leurs enfants, qu'ils soient passagers ou non.

En cas de PAI, les familles doivent impérativement fournir une copie aux responsables des services Animation et/ou Scolaire ainsi que le traitement adéquat mentionnant le nom de l'enfant et sa classe.

La Commune ne sera pas tenue responsable en cas de problème si cette procédure n'est pas respectée.

Nous vous rappelons que les structures communales et écoles sont deux entités distinctes.

En cas d'urgence sanitaire ou de problème grave, l'animateur doit toujours se munir d'un **téléphone portable chargé et crédité**, afin de contacter la direction, le SAMU (15), ou les pompiers (18).

➤ **HYGIENE ET SANTE**

Permettre à l'enfant d'acquérir des règles d'hygiène essentielles afin que celles-ci deviennent spontanées. L'enfant doit connaître l'intérêt d'être propre.

- Le lavage des mains après les activités : pour cela, savon et papier sont mis à disposition.
- Des projets de prévention en ce qui concerne la santé mise en place par les animateurs.

L'équipe d'animation, garante de la sécurité morale et physique de l'enfant sera vigilante sur la propreté et l'hygiène de l'enfant et permettra à l'enfant d'acquérir des règles d'hygiène essentielles afin que celles-ci deviennent spontanées.

Les animateurs veilleront aux points suivants :

- L'enfant se lave les mains avant et après le repas
- L'enfant se lave les mains après une activité
- L'enfant se lave les mains après être allé aux toilettes

L'équipe d'animation, dans son rôle éducatif, accompagnera les enfants en aidant les plus petits et responsabilisant les plus grands.

Elle veillera également, en observant les enfants ou en discutant avec eux, à la santé générale de l'enfant. Selon le cas, elle en réfèrera à la directrice qui demandera plus de renseignements aux parents, ou les informera de la santé de l'enfant.

Elle portera son attention sur les points suivants :

- L'état de fatigue de l'enfant
- L'état de santé générale de l'enfant
- Sa concentration, son humeur, etc.